

JUSTICIE



DROIT
PLURIEL

share it. []

OCTO
Technology

WAVESTONE

AG2R LA MONDIALE

Groupe AGRICA

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

malakoff
humanis

ccaf
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

AG!
bonne santé

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

FONDATION
POUR
L'AUDITION
À L'ÉCOUTE DE LA VIE

Communiqué de presse

Avec Justice.fr je trouve une permanence juridique gratuite et accessible !

Mon propriétaire m'impose de payer des travaux, est-ce légal ? Je veux quitter le domicile conjugal avec mes enfants, ai-je le droit ? Mon entreprise m'informe que je dois désormais travailler le dimanche, puis-je m'y opposer ?

Partout sur le territoire, des professionnels du droit répondent gratuitement : maison de justice et du droit, permanence associative... Mais où se trouve le lieu le plus proche de chez moi ?

Pour une personne qui se déplace en fauteuil roulant ou une personne sourde qui s'exprime en langue des signes, la question se complexifie : ce lieu sera-t-il accessible ? Quand on sait que 12 millions de personnes sont concernées par le handicap, qui constitue la première cause de discrimination et que 4 femmes handicapées sur 5 sont victimes de violences, connaître et faire valoir ses droits et un enjeu essentiel qu'il faut accompagner. Droit Pluriel a créé Justice.fr pour que le handicap ne constitue plus un obstacle lorsqu'il s'agit de défendre ses droits.

Justice.fr est l'unique solution qui inclut l'accessibilité universelle pour que toute personne puisse être à égalité face au droit.

Comment fonctionne Justice.fr ?

Justice.fr est un service gratuit accessible depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette qui permet en trois clics de connaître le lieu d'accès au droit le plus proche et son niveau d'accessibilité.

Sur une interface 100% accessible, utilisez la géolocalisation ou indiquez une adresse, renseignez si besoin un critère d'accessibilité (langue des signes, environnement calme, personnel formé...) et une carte interactive vous proposera les lieux correspondant à votre recherche.

« Au moment de porter plainte, je voulais avoir un conseil juridique. J'ai téléphoné à 6 ou 7 cabinets qui ne pouvaient pas me recevoir, car je suis en fauteuil roulant. Il n'y avait aucune solution qui prenne en compte ma situation. Je ne suis pourtant pas le seul en France »

Pascal C – 48 ans

« Mon école a refusé d'emménager les examens. Aucun professionnel de la justice ne savait à quel aménagement j'avais droit ni contester ce refus. Il me fallait vraiment un juriste formé, mais comment le trouver ? Les associations m'ont renvoyé vers Droit Pluriel. C'est là que j'ai entendu parler de Justice. »

Myriam N – 24 ans

Association Droit Pluriel – 3 avenue Victoria 75004 Paris
www.droitpluriel.fr / contact@droitpluriel.fr / 01 84 80 46 14

Inscrivez-vous à la conférence de presse avec nos partenaires et nos intervenants Bilingue français / Langue des Signes Française

Mardi 27 juin 2023 de 9h à 10h

Aux Arches Citoyennes – Métro Hotel de Ville
3 avenue Victoria - 75004 Paris

Inscription

<https://forms.gle/YQj1hfVwNjHfJdRu6>

Programme

8h45 - Accueil

9h - Début de la conférence de presse

Présentation de l'association Droit Pluriel

Témoignages de personnes en situation de handicap confrontées à la justice

La solution Justice.fr

Des partenaires engagés dans l'inclusion

Echanges

Contact Presse

Sébastien Courou

Directeur adjoint de Droit Pluriel

sebastien@droitpluriel.fr

01 84 80 46 14 / 06 52 23 57 59

[Justice.fr](https://justice.fr) est un projet solidaire et non lucratif, porté par Droit Pluriel et développé par [Share It](https://shareit.fr) grâce à nos [partenaires](#) et mécènes le [CCAHA](#), [Octo](#), [WaveStone](#), la [Fédération Française des Télécoms](#), le [département de la Seine-Saint-Denis](#) et la [Fondation pour l'Audition](#).

